

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 13^e jour d'avril 2015, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Messieurs François Bujold, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Sont absents : Madame Geneviève Braconnier et Monsieur Jean Cormier, conseillers, ayant justifié leur absence.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

83-04-15 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, en y ajoutant un item à « Affaires nouvelles » :

- **30. Autorisation de vente de terrains excédentaires – Vente à M. Éric Dion – Lot visé : 5 017 331**

2. Adoption des procès-verbaux

84-04-15 2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2015

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit accepté, tel que présenté.

85-04-15 2.1 Séance extraordinaire du 23 mars 2015

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2015 soit accepté, tel que présenté.

3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 2 mars 2015

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 mars 2015.

4. Correspondance

- De M. Gabriel Laviolette, ing., directeur au ministère des Transports, une version officielle signée de l'entente relative à l'élaboration du dossier de candidature de la Ville dans le cadre du Programme de reconnaissance des villages-relais.
- D'une contribuable, un mot de remerciements concernant l'ouverture du sentier pédestre de la Pointe Taylor ainsi qu'une suggestion à l'effet de garder ce sentier ouvert l'hiver prochain afin d'encourager les gens à conserver de saines habitudes de vie et ainsi profiter de ce site enchanteur.
- De la Commission de protection du territoire agricole, le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier de M. Steven McWhirter (demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins commerciales, pour la réparation et l'entretien de camions d'une partie du lot 593) par lequel la Commission considère que cette demande devrait être refusée afin de préserver la ressource et l'homogénéité du milieu et y maintenir les conditions favorables à la pratique et au développement des activités agricoles.
- De Mme Chantal Bourdages, directrice générale à la Commission scolaire René-Lévesque, une correspondance nous transmettant le projet de « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2015-2016 à

2017-2018 », et ce, pour consultation et commentaires. Ce plan sera adopté lors de la séance du conseil des commissaires du 21 avril 2015.

- De Mme Pascale Nadeau, superviseure des stages en secrétariat du Centre de formation professionnelle l'Envol, une correspondance remerciant l'équipe de la Ville de l'accueil, du soutien et de la supervision de Mme Michelle Bujold, à titre de stagiaire, du 9 au 27 février 2015.
- De M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance informant la Ville que la performance en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles générale sur le territoire, a valu en 2014 à la Ville une subvention au montant de 34 300,71 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Une amélioration de performance pourrait se traduire par une augmentation des prochaines subventions.
- De la municipalité de Saint-Alphonse, une correspondance nous transmettant les états financiers au 31 décembre 2014 du Lieu d'enfouissement technique, et ce, tel que précisé à l'article 18 du protocole d'entente.
- De M. André Gagnon, secrétaire à la Commission de toponymie, une correspondance informant la Ville que lors de leur réunion tenue le 26 février 2015, la Commission a officialisé l'odonyme de « 6^e Rang Ouest » pour désigner la voie de communication faisant le lien entre le chemin-de-la-Pré et la route du Centre-de-Plein-Air, et ce, à la hauteur du 6^e Rang.

86-04-15

5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de mars 2015, et ce, au montant de trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent cinquante-six dollars et vingt-neuf cents (384 356,29 \$).

6. Dépôt du procès-verbal de la procédure d'enregistrement tenue le 8 avril 2015 pour le Règlement 972-15

La greffière dépose le procès-verbal de la procédure d'enregistrement tenue le 8 avril 2015 pour le Règlement 972-15.

87-04-15

7. Demande d'appui – Reconduction du programme AccèsLogis Québec

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

8. Dépôt du suivi budgétaire au 31 mars 2015

Le directeur général dépose le rapport du suivi budgétaire au 31 mars 2015, et ce, conformément à l'article 105.4 de la Loi des cités et villes.

88-04-15

9. Préposée en animation à la bibliothèque du Vieux-Couvent – Embauche

Considérant qu'un affichage sur le site Internet d'Emploi Québec ainsi que sur le site Internet de la Ville a été effectué;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de procéder à l'embauche de Mme Marie-Ève St-Germain à titre de préposée en animation à la bibliothèque du Vieux-Couvent, et ce, rétroactivement au 25 mars 2015.

89-04-15

10. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2015

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai 2015** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un Conseil municipal.

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 « **Semaine de la santé mentale** » dans la Ville et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser une subvention, à compter de l'année 2016, pour la nouvelle installation du Centre de la petite enfance Pouce-Pousse. Le Centre de la petite enfance contractera un emprunt au montant de quarante-trois mille trois cent soixante-seize mille dollars (43 376 \$) et la Ville assumera le remboursement de cet emprunt, capital et intérêts, sur une période de cinq (5) ans, au moyen de ladite subvention. Par le fait même, la résolution 63-03-15 est abrogée.

13. Règlement 976-15 décrétant un programme pour la relance d'industrie manufacturière – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 976-15 décrétant un programme pour la relance d'industrie manufacturière sera adopté à une séance ultérieure.

SERVICE DES LOISIRS

92-04-15 14. Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

14.1 Demande d'adhésion pour l'année 2015

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de deux cent quarante dollars (240 \$) à l'Unité régionale loisir et sport, et ce, afin d'adhérer à cet organisme pour l'année 2015.

93-04-15 14.2 Nomination de représentants à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer madame Ann-Julie Leblanc, directrice du Service des loisirs ou son remplaçant ainsi que madame Geneviève Braconnier, conseillère municipale, à titre de représentants de la Ville lors de l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport qui est prévue au début du mois de juin 2015.

94-04-15 15. Triathlon du 5 juillet 2015 – Autorisation

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le comité organisateur du triathlon de New Richmond à tenir l'événement dimanche, le 5 juillet 2015, et de circuler dans les rues municipales selon le tracé qui sera établi par le Service des loisirs.

95-04-15 16. Cyclo sportive Défi Vélo Rotary 2015 – 2 août 2015

Considérant la demande déposée par le Club Rotary concernant leur activité « Cyclo sportive Défi Vélo Rotary 2015 » qui se tiendra le 2 août 2015;

Considérant la noble cause de l'événement et ses retombées;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser l'utilisation par le Club Rotary des différentes infrastructures de la Ville, pour l'activité Cyclo sportive Défi Vélo Rotary qui se tiendra le 2 août 2015 sur le territoire de la municipalité, et ce, concernant :

- L'autorisation de circuler dans les rues avec un départ et une arrivée du Club Ouvrier;
- L'utilisation du parc de la Pointe-Taylor;
- La gratuité de location du Camp à Jos;
- La collaboration comme l'an passé des employés du Service des loisirs et des travaux publics.

URBANISME

- 96-04-15** **17. Règlement 968-15 modifiant le Règlement 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ea.3 (Cimetière de Saint-Edgar) – Adoption**
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 968-15 modifiant le Règlement 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ea.3 (Cimetière de Saint-Edgar).
- 97-04-15** **18. Règlement 969-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales**
18.1 Adoption du second projet
Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le second projet du Règlement 969-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales.
18.2 Avis de motion
Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold à l'effet que le Règlement 969-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales, sera adopté à une séance ultérieure.
- 98-04-15** **19. Règlement 971-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.12**
19.1 Adoption du second projet
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le second projet du Règlement 971-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.12.
19.2 Avis de motion
Un avis de motion est donné par le conseiller M. René Leblanc à l'effet que le Règlement 971-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.12, sera adopté à une séance ultérieure.
- 99-04-15** **20. Règlement 974-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en abroger la section 5.6 et ses articles concernant les parcs de maisons mobiles – Adoption du premier projet**
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le premier projet du Règlement 974-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en abroger la section 5.6 et ses articles concernant les parcs de maisons mobiles.
- 100-04-15** **21. Demande de servitude – 145, Curé-Miville**
Considérant la demande de servitude reçue du nouvel acquéreur du 145, rue du Curé-Miville à l'effet que sur le bâtiment accessoire d'un étage, il existe un surplomb de toit de 0,01 à 0,19 mètre causant un égouttement de toit sur le lot 5 017 673, propriété de la Ville;
À cette cause, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accorder une servitude d'écoulement d'eau de toit pour la propriété du 145, rue du Curé-Miville.
- 101-04-15** **22. Changement d'usage dérogatoire – 111, rue Industrielle**
Considérant que le propriétaire du 111, rue Industrielle désire faire l'opération d'un centre de recyclage de matières sèches avec un poste de pesée;
Considérant la demande dudit propriétaire à l'effet d'autoriser le changement d'usage dérogatoire par un autre du même groupe selon les modalités de l'article 1.6.7 du Règlement de zonage 927-13, et ce, pour ce secteur;

Considérant que selon M. Guy Latouche, urbaniste de la firme Gaston St-Pierre et associés inc., un amendement au règlement de zonage existant serait un moyen d'autoriser le projet selon les droits acquis en particulier pour ce secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'utiliser ou d'exiger du promoteur des engagements clairs vis-à-vis les utilisations spécifiques des codes 4870 à 4079 inclusivement et d'autre part, afin de minimiser les impacts négatifs sur le secteur et de respecter les critères suivants :

- Qu'une clôture conforme ceinturant le site d'exploitation soit installée sur tout le pourtour sur une hauteur minimale de 2 mètres avec un écran visuel intégré sur la section sud et est;
- Que la circulation des véhicules pour accéder au site soit permise uniquement par le chemin de Saint-Edgar;
- Qu'aucune matière à recycler soit déposée directement au sol, mais uniquement dans des conteneurs étanches.

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur du Service de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec le promoteur, incluant les critères recommandés par le Comité consultatif d'urbanisme, et ce, avant d'entreprendre les procédures d'adoption d'un règlement de modification de zonage.

102-04-15 23. Demande d'autorisation – 210, boulevard Perron Ouest

Considérant la demande reçue du propriétaire du 210, boulevard Perron Ouest à l'effet de déplacer le bâtiment (boutique d'artisanat) sur le site du Village Gaspésien de l'Héritage Britannique, entre la Maison Brown et la Maison Harvey, pour continuer les opérations de vente de souvenirs;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que le site du Village fait partie d'un site du patrimoine reconnu par la Loi sur les biens culturels et qu'un inventaire et un historique de chacun des bâtiments a été produit. Ainsi, la valeur patrimoniale du bâtiment à implanter n'est pas reconnue compte tenu du fait qu'il est récent avec des matériaux de toiture en bardeaux d'asphalte et que sa conception est plutôt sommaire dans un contexte de bâtiments historiques avec des usages d'époque réellement confirmés;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de refuser l'autorisation de déplacer le bâtiment provenant du 210, boulevard Perron Ouest, à l'endroit prévu, sur le site du Village Gaspésien de l'Héritage Britannique.

103-04-15 24. Autorisation de vente – Lot 5 017 497

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente d'un terrain, situé sur le lot 5 017 497, à Mme Lorraine Robichaud et M. Roger Quinn, d'une superficie de 797,7 mètres carrés (8 586,28 pieds carrés), pour un prix de huit mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et vingt-huit cents (8 586,28 \$), plus taxes. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette vente.

SALLE DE SPECTACLES

104-04-15 25. Entente de développement culturel 2013-2015 – Autorisation de paiements

Considérant les recommandations émises par les membres du Comité culturel lors de leur réunion du 31 mars 2015;

À cette cause, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser les paiements suivants, et ce, pris à même l'entente de développement culturel 2013-2015 :

- Marché public – 1 000 \$
- Journée de la Culture – 2 000 \$
- Noël en Gaspésie 2015 – 4 000 \$
- Expo photo-historique cartonnerie – 3 561 \$

SERVICE INCENDIE

105-04-15 26. Autorisation de dépense – Bouteille d’air – Fonds de roulement

Considérant que les bouteilles d’air servant aux appareils respiratoires des pompiers sont désuètes;

Considérant que la durée de vie d’une bouteille est de 15 ans maximum et que celles que nous avons ont 16 ans de service;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’autoriser le paiement à la firme CSE Incendie et Sécurité inc. d’un montant de cinq mille six cent trente-cinq dollars et soixante-treize cents (5 635,73 \$), taxes nettes, pour l’achat de quatre (4) bouteilles d’air pour le Service incendie, et ce, pris à même le fonds de roulement.

27. Règlement 975-15 approuvant des dépenses afin d’acquérir un camion-citerne – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold à l’effet que le Règlement 975-15 approuvant des dépenses afin d’acquérir un camion-citerne, sera adopté à une séance ultérieure.

106-04-15 28. Autorisation de dépense – Achat de motoneige

Considérant que lors d’accident en période hivernale, le Service incendie ne possède pas de motoneige servant à procéder à l’évacuation de blessés;

Considérant que suite à l’identification de ce besoin, le directeur du Service incendie a entrepris une levée de fonds pour procéder à l’achat d’une telle motoneige;

Considérant que plusieurs entreprises ont déjà confirmé leur désir de participer à cette levée de fonds;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’autoriser l’achat d’une motoneige Polaris 2010 pour le Service incendie, et ce, selon la soumission déposée par la firme Francofor au coût de cinq mille huit cent soixante-deux dollars et cinquante-huit cents (5 862,58 \$), taxes incluses.

TRAVAUX PUBLICS

107-04-15 29. Appel d’offres – Collecte et disposition des déchets solides

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres avec le Service électronique d’appel d’offres (SEAO) ;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues :

Année	Exploitation Jaffa inc.		Bouffard sanitaire inc.	
	Prix/unité d’occupation (\$)	Montant total (tx.incluses)	Prix/unité d’occupation (\$)	Montant total (tx.incluses)
OPTION 1 an				
29-05-2015 au 28-05-2016	35,77	83 164,86	36,85	85 672,14
OPTION 3 ANS				
29-05-2015 au 28-05-2016	35,77	83 164,86	36,85	85 672,14
29-05-2016 au 28-05-2017	36,84	85 651,92	37,22	86 521,38

29-05-2017 au 28-05-2018	37,95	88 240,08	37,59	87 390,84
Total option 3 ans		257 056,86		259 584,36
OPTION 5 ANS				
29-05-2015 au 28-05-2016	35,00	81 365,28	36,85	85 672,14
29-05-2016 au 28-05-2017	35,35	82 194,30	37,22	86 521,38
29-05-2017 au 28-05-2018	35,70	83 003,10	37,59	87 390,84
29-05-2018 au 28-05-2019	36,06	83 832,12	37,97	88 280,52
29-05-2019 au 28-05-2020	36,42	84 661,14	37,41	86 966,22
Total option 5 ans		415 055,94		434 831,10

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'octroyer le contrat de collecte et disposition des déchets solides à Exploitation Jaffa inc., pour l'option de 5 ans, pour un montant total de quatre cent quinze mille cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-quatorze cents (415 055,94 \$), taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville la convention à intervenir entre les parties pour ladite collecte et disposition des déchets solides.

Affaires nouvelles

108-04-15 30. Autorisation de vente de terrains excédentaires – Vente à M. Éric Dion – Lot visé : 5 017 331

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$), plus taxes, à M. Éric Dion, du lot 5 017 331. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents. La résolution 209-07-14 est par le fait même abrogée.

Période de questions (Affaires du public)

Concernant l'appel d'offres du camion-citerne, un citoyen demande s'il s'agira d'un camion neuf ou usagé.

Un citoyen s'interroge concernant l'annonce faite dans les médias stipulant que New Richmond serait la Ville la plus endettée du Québec. Il demande également si une date a été fixée concernant la présentation des états financiers 2014.

Un contribuable fait part au Conseil de ses difficultés à vendre ses terrains étant donné qu'ils sont souvent inondés au printemps et que, malgré ce fait, leur évaluation est très élevée.

Un citoyen se demande si le Conseil ne devrait pas effectuer une sortie publique étant donné la mauvaise image que les médias ont fait circuler. Il s'interroge également concernant le déroulement de la consultation publique qui aura lieu le 27 avril prochain.

109-04-15 Levée de la séance

À 20 h 56, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire